



La 4^e Directive de l'Union européenne de lutte contre le blanchiment d'argent : Recommandations pour aider votre entreprise à s'y préparer

Suite à l'adoption de la nouvelle Directive de l'Union européenne de lutte contre le blanchiment d'argent en juin 2015, les États membres de l'Union européenne doivent transposer les modifications demandées en droit national. La Commission a demandé aux États membres d'avancer la transposition des modifications au 1er janvier 2017.

Cette fiche conseil vous présente les grands changements et contient des conseils pratiques pour aider votre entreprise à se préparer dans les mois à venir à la mise en œuvre de la nouvelle réglementation.

La 4^e Directive de l'Union européenne de lutte contre le blanchiment d'argent

La nouvelle Directive remplace la 3^e Directive, en vigueur depuis octobre 2005. La 4^e Directive intègre la révision des recommandations du Groupe d'action financière (GAFI) adoptée en février 2012.

Les institutions financières ainsi que les autres entités et organisations impliquées dans la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme vont devoir adopter une approche fondée sur les risques plus poussée afin de se conformer aux exigences en matière de vigilance à l'égard des clients.

Les trois grands changements de la 4^e Directive de l'Union européenne de lutte contre le blanchiment d'argent

1. Importance de l'évaluation du risque multidimensionnelle

L'une des mesures clés de la nouvelle Directive est l'approche d'évaluation du risque globale ayant pour but de renforcer la coopération au sein des États membres de l'Union européenne, plus particulièrement, entre les entités tenues et les autorités de surveillance nationales et européennes.

Comment vous y préparer ?

Procédez à une évaluation du risque à l'échelle de l'entreprise et adoptez des normes de reporting communes, en ayant une vision globale de la criminalité financière et des outils et procédures de convergence permettant de détecter tout acte de financement du terrorisme, d'évasion fiscale, de fraude et de corruption.

2. Nécessité d'adopter une approche fondée sur les risques plus sophistiquée

Les entreprises doivent procéder à une évaluation du risque fondée sur un ensemble de facteurs pour chaque compte client afin de déterminer s'il convient d'appliquer une vigilance simple ou renforcée.

Comment vous y préparer ?

Passez en revue vos procédures d'évaluation du risque en vigueur, déterminez si vous procédez à des exclusions globales et veillez à ce que tous les documents et données relatifs aux profils de risque associés aux relations commerciales soient à jour.

3. Définitions détaillées des personnes politiquement exposées (PPE)

Afin de se conformer aux exigences applicables en matière de vigilance renforcée, il est nécessaire d'identifier toute association directe ou indirecte aux PPE, y compris les PPE au niveau national et ceux travaillant pour des organisations internationales.

Comment vous y préparer ?

Évaluez et surveillez les risques associés aux catégories de PPE définies lors de la vérification de l'identité du client et du bénéficiaire effectif.

Présentation des directives d'évaluation du risque

Outre le statut de PPE nationale ou internationale, les clients provenant de pays à haut risque et les relations entre correspondants avec des établissements clients de pays tiers constituent également des facteurs de risque élevé. En plus de l'identité du client et du bénéficiaire effectif, les variables de risque générales à prendre en compte sont les suivantes :



Objet et nature
d'un compte ou
d'une relation



Montant des actifs à déposer
par le client ou volume des
transactions effectuées



Régularité ou durée de la
relation commerciale, ainsi que
comportement du client

Quelles sont les mesures à mettre en place ?

En adoptant une vision multijuridictionnelle des risques en matière de lutte contre le blanchiment d'argent, vous contribuez à assurer la conformité de votre entreprise avec la législation nationale en constante évolution et les directives sur le risque de l'Union européenne. Dans le cadre de votre programme, travaillez à partir des éléments suivants :

- Rapports d'évaluation du risque en matière de lutte contre le blanchiment d'argent fournis par la Commission européenne
- Directives sur les facteurs de risque et directives de surveillance fondée sur les risques fournis par les autorités de surveillance européennes
- Le processus de mise en œuvre de la Directive de l'Union européenne dans la législation nationale et amendements des projets de loi apparentés
- Amendements des directives nationales applicables et futurs rapports nationaux d'évaluation du risque de lutte contre le blanchiment d'argent

Nous savons que cela va vous donner beaucoup de travail mais nous sommes à vos côtés pour vous accompagner

Si vous avez besoin d'aide supplémentaire pour faire face aux exigences croissantes en matière de lutte contre le blanchiment d'argent, contactez LexisNexis Risk Solutions :

Visitez la page lexisnexis.com/risk/intl/
en ou envoyez un e-mail à l'adresse emeasales@lexisnexis.com

À propos de LexisNexis® Risk Solutions

LexisNexis Risk Solutions (www.lexisnexis.com/risk) est leader mondial de la fourniture d'informations essentielles destinées à aider nos clients dans tous les secteurs d'activité ainsi que les gouvernements à évaluer, à prévoir et à gérer le risque. Associant une technologie de pointe, des données exclusives et des analyses approfondies, LexisNexis Risk Solutions propose des produits et des services qui répondent à l'évolution des besoins des clients dans le secteur du risque, tout en se conformant à des critères stricts en matière de sécurité et de confidentialité. LexisNexis Risk Solutions fait partie du RELX Group plc, premier fournisseur mondial de solutions d'information pour les professionnels dans tous les secteurs d'activité.

Nos solutions de services financiers nous permettent d'accompagner les organisations dans la prévention de la criminalité financière, le respect de la conformité réglementaire, l'atténuation du risque économique, l'amélioration des efficacités opérationnelles et de la rentabilité.

